



Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006

Page 1 sur 13

LOCTITE 7200 400ML EN,JP

No. FDS : 173071
V001.6

Révision: 02.08.2011

Date d'impression: 07.12.2011

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit:

LOCTITE 7200 400ML EN,JP

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisation prévue:

Dégraissant à base de solvants

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Henkel Technologies France S.A.S

Rue de Silly 161

92642 Boulogne-Billancourt cedex

France

Téléphone: +33 (1) 46 84 90 00

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

Numéro d'appel d'urgence:

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:

Classification (DPD):

F+ - Extrêmement inflammable

R12 Extrêmement inflammable.

Éléments d'étiquetage (DPD):

F+ - Extrêmement
inflammable



Phrases R:

R12 Extrêmement inflammable.

Phrases S:

S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

S23 Ne pas respirer les aérosols.

S24 Éviter le contact avec la peau.

S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Indications additionnelles:

Réceptacle sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

Seulement pour l'utilisation Grand-Public : S2 Conserver hors de la portée des enfants.

S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Autres dangers:

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Description chimique générale:

Nettoyant

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Propane 74-98-6	200-827-9	10- 20 %	Gaz inflammable 1 H220 Gaz sous pression
1,3-dioxolanne 646-06-0	211-463-5	10- 20 %	Liquides inflammables 2 H225
butanone 78-93-3	201-159-0	1- 5 %	Liquides inflammables 2 H225 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 3 H336 Irritation oculaire 2 H319 EUH066
2-Aminoethanol 141-43-5	205-483-3	1- 5 %	Toxicité aiguë 4; inhalation H332 Toxicité aiguë 4; Cutané H312 Corrosion cutanée 1B H314 Toxicité aiguë 4; Oral H302
Naphta lourd (pétrole), hydrotraite, <0.1% Benzene 64742-48-9	265-150-3	1- 5 %	Liquides inflammables 3 H226 Danger par aspiration 1 H304 EUH066
Alcool éthylique 64-17-5	200-578-6	5- 10 %	Liquides inflammables 2 H225
Propanol-2 67-63-0	200-661-7	5- 10 %	Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 3 H336 Liquides inflammables 2 H225 Irritation oculaire 2 H319

Seuls les ingrédients dangereux pour lesquels une classification CLP est déjà disponible, sont indiqués dans ce tableau.
Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Méthylal 109-87-5	203-714-2	50 - 80 %	F - Facilement inflammable; R11
Propane 74-98-6	200-827-9	10 - 20 %	F+ - Extrêmement inflammable; R12
1,3-dioxolanne 646-06-0	211-463-5	10 - 20 %	F - Facilement inflammable; R11
butanone 78-93-3	201-159-0	1 - 5 %	F - Facilement inflammable; R11 R67 Xi - Irritant; R36 R66
2-Aminoethanol 141-43-5	205-483-3	1 - 5 %	Xn - Nocif; R20/21/22 C - Corrosif; R34
naphta lourd (pétrole), hydrotraité 64742-48-9	265-150-3	1 - 5 %	R10 R66, R67 Xn - Nocif; R65
Alcool éthylique 64-17-5	200-578-6	5 - 10 %	F - Facilement inflammable; R11
Propanol-2 67-63-0	200-661-7	5 - 10 %	Xi - Irritant; R36 F - Facilement inflammable; R11 R67

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R , voir chapitre 16 'autres informations'.
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

SECTION 4: Premiers secours

Description des premiers secours:

Inhalation:

Amener au grand air.
Consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.
Consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Les vapeurs peuvent provoquer un endormissement et des nausées.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Voir section: Description des premiers secours

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Comportement au feu:

Produit solvanté, inflammable. Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie .

Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés:

Mousse, poudre d'extinction, anhydride carbonique.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Aucun connu

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Ne pas exposer à la chaleur directe.

Conseils aux pompiers:

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Indications additionnelles:

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Retirer les sources d'ignition.
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Absorber sur une matière absorbante.
Conservé dans un récipient fermé, partiellement rempli, jusqu'au moment de son élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Tenir à l'écart de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prévoir l'extraction des vapeurs afin d'éviter leur inhalation

Mesures d'hygiène:

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.
Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans un endroit frais et sec.
Ne pas entreposer à proximité de sources de chaleur, sources d'allumage ou d'une matière réactive.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Dégraissant à base de solvants

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle:

Valable pour
France
Base
France INRS

Composant	ppm	mg/m3	Type	Catégorie	Remarques
ALCOOL ISOPROPYLIQUE 67-63-0	400	980	Valeur Limite Court Terme	Limite Indicative	FVL
MÉTHYLAL 109-87-5	1.000	3.100	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
MÉTHYLÉTHYLÉTONE 78-93-3	200	600	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
MÉTHYLÉTHYLÉTONE 78-93-3	300	900	Valeur Limite Court Terme	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
MÉTHYLÉTHYLÉTONE 78-93-3			Désignation de peau	Résorption via la peau	FVL
BUTANONE 78-93-3	200	600	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
BUTANONE 78-93-3	300	900	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECTLV
ALCOOL ÉTHYLIQUE 64-17-5	5.000	9.500	Valeur Limite Court Terme	Limite Indicative	FVL
ALCOOL ÉTHYLIQUE 64-17-5	1.000	1.900	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
2-AMINOÉTHANOL 141-43-5			Désignation de peau	Résorption via la peau	ECTLV
ETHANOLAMINE 141-43-5	1	2,5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
ETHANOLAMINE 141-43-5	3	7,6	Valeur Limite Court Terme	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
ETHANOLAMINE 141-43-5			Désignation de peau	Résorption via la peau	FVL
2-AMINOÉTHANOL 141-43-5	3	7,6	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECTLV
2-AMINOÉTHANOL 141-43-5	1	2,5	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV

Contrôles de l'exposition:**Protection respiratoire:**

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Porter des lunettes.

Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect	liquide Ambré
Odeur	Alcoholic
pH ()	10,6 - 11,0
Point initial d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur (20 °C (68 °F))	3400 mbar
Densité ()	0,86 - 0,90 g/cm ³
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (Solv.: Eau)	Immiscible
Solubilité qualitative (Solv.: Acétone)	Miscible
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité inférieures	0,6 % (V)
supérieures	23 % (V)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Non disponible
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

Autres informations:

Il n'y a pas de données / Non applicable

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité:

Des oxydants forts.

Stabilité chimique:

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses:

Voir section réactivité

Conditions à éviter:

Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation.

Matières incompatibles:

Il n'y a pas de données.

Produits de décomposition dangereux:

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Toxicité orale aiguë:

L'ingestion de quantités importantes pourra endommager le foie ou les reins.

Toxicité inhalative aiguë:

L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire

Irritation de la peau:

Le solvant peut enlever les huiles essentielles de la peau et les prédisposer aux attaques par d'autres substances chimiques

Irritation des yeux:

Les vapeurs peuvent irriter les yeux et avoir une effet lacrymogène.

Toxicité aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
butanone 78-93-3	LD50 LC50 LD50	2.600 - 5.400 mg/kg > 5000 ppm 6.400 - 8.000 mg/kg	oral inhalation dermal	6 h	rat rat lapins	
2-Aminoethanol 141-43-5	LD50 LC50 LD50	1.970 mg/kg 1 - 5 mg/l 1.025 mg/kg	oral inhalation dermal	4 h	rat rat lapins	
naphta lourd (pétrole), hydrotraité 64742-48-9	LC50	> 11 mg/l	inhalation	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
Alcool éthylique 64-17-5	LD50 LC50 LDLo	13.700 mg/kg 124,7 mg/l 20.000 mg/kg	oral inhalation dermal	4 h	rat rat lapins	
Propanol-2 67-63-0	LD50 LC50 LD50	5.338 mg/kg 72,6 mg/l 12.870 mg/kg	oral inhalation dermal	4 h	rat rat lapins	

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
butanone 78-93-3	modérément irritant		lapins	
2-Aminoethanol 141-43-5	Corrosif		lapins	
naphta lourd (pétrole), hydrotraité 64742-48-9	modérément irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Alcool éthylique 64-17-5	non irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Propanol-2 67-63-0	légèrement irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
butanone 78-93-3	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
2-Aminoethanol 141-43-5	non irritant		lapins	
Alcool éthylique 64-17-5	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Propanol-2 67-63-0	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
butanone 78-93-3	non sensibilisant	Test de maximisat ion sur le cobaye	cochon d'Inde	
Alcool éthylique 64-17-5	non sensibilisant	Test de maximisat ion sur le cobaye	cochon d'Inde	
Propanol-2 67-63-0	non sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
butanone 78-93-3	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
2-Aminoethanol 141-43-5	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		
Alcool éthylique 64-17-5	négatif négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test) Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Propanol-2 67-63-0	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		

Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
butanone 78-93-3	NOAEL=2500 ppm	Inhalation	90 days 6 hours/day, 5 days/week	rat	
Propanol-2 67-63-0	NOAEL=1500	Inhalation	13 weeks 6 hours/day, 5 days/week	souris	

SECTION 12: Informations écologiques**Écotoxicité:**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Mobilité:

Le produit s'évapore facilement.

Persistance / Dégradabilité:

Il n'y a pas de données.

Potentiel de bioaccumulation:

Ne montre pas de bioaccumulation.

Toxicité:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'expositio n	Espèces	Méthode
Méthylal 109-87-5	LC50	6.990 mg/l	Fish	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Méthylal 109-87-5	EC50	> 500 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
1,3-dioxolanne 646-06-0	LC50	> 95,4 mg/l	Fish	96 h	Lepomis macrochirus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
1,3-dioxolanne 646-06-0	EC50	> 772 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
1,3-dioxolanne 646-06-0	NOEC	877 mg/l	Algae	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
butanone 78-93-3	LC50	3.220 mg/l	Fish	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
butanone 78-93-3	EC50	5.091 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
butanone 78-93-3	EC50	> 1.000 mg/l	Algae			OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
2-Aminoethanol 141-43-5	LC50	> 250 mg/l	Fish	48 h	Leuciscus idus	
	NOEC	1.221 mg/l	Fish		Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	
2-Aminoethanol 141-43-5	EC50	85 mg/l	Daphnia	24 h	Daphnia magna	
2-Aminoethanol 141-43-5	EC50	15 mg/l	Algae	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
naphta lourd (pétrole), hydrotraité 64742-48-9	LC50	> 1.000 mg/l	Fish			OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
naphta lourd (pétrole), hydrotraité 64742-48-9	EC50	> 1.000 mg/l	Daphnia		Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
naphta lourd (pétrole), hydrotraité 64742-48-9	EC50	> 1.000 mg/l	Algae			OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Alcool éthylique 64-17-5	LC50	14,2 g/l	Fish	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Alcool éthylique 64-17-5	EC50	9.268 - 14.221 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Alcool éthylique 64-17-5	EC50	> 5.000 mg/l	Algae	7 Jours	Scenedesmus quadricauda	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Propanol-2 67-63-0	LC50	9.640 mg/l	Fish	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Propanol-2 67-63-0	EC50	13.299 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Propanol-2 67-63-0	EC50	> 1.000 mg/l	Algae	96 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Persistence et dégradabilité:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
Méthylal 109-87-5			88 %	
1,3-dioxolanne 646-06-0		aérobie	20 %	OECD Guideline 301 C (Ready Biodegradability: Modified MITI Test (I))
butanone 78-93-3	facilement biodégradable	aérobie	> 60 %	
2-Aminoethanol 141-43-5	facilement biodégradable	aérobie	100 %	OECD Guideline 301 E (Ready biodegradability: Modified OECD Screening Test)
naphta lourd (pétrole), hydrotraité 64742-48-9			23 - 35 %	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
Alcool éthylique 64-17-5	facilement biodégradable	aérobie	80 - 85 %	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
Propanol-2 67-63-0	facilement biodégradable	aérobie	95 %	OECD Guideline 301 E (Ready biodegradability: Modified OECD Screening Test)

Potentiel de bioaccumulation: / Mobilité dans le sol:

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
1,3-dioxolanne 646-06-0	-0,35					
butanone 78-93-3	0,29					
2-Aminoethanol 141-43-5	-1,91				25 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
Alcool éthylique 64-17-5	-0,31					
Propanol-2 67-63-0	0,05					OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**Méthodes de traitement des déchets:**

Evacuation du produit:

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Après usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus de produit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dans un centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée." Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Code de déchet

14 06 03 - autres solvants et mélanges de solvants

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport routier ADR:

Classe:	2
Groupe d'emballage:	
Code de classification:	5F
No. d'identification du danger:	
No UN:	1950
Étiquette:	2.1
Nom technique:	AÉROSOLS
Code tunnel:	(D)

Transport ferroviaire RID:

Classe:	2
Groupe d'emballage:	
Code de classification:	5F
No. d'identification du danger:	23
No UN:	1950
Étiquette:	2.1
Nom technique:	AÉROSOLS
Code tunnel:	

Navigation intérieure ADN:

Classe:	2
Groupe d'emballage:	
Code de classification:	5F
No. d'identification du danger:	
No UN:	1950
Étiquette:	2.1
Nom technique:	AÉROSOLS

Transport maritime IMDG:

Classe:	2.1
Groupe d'emballage:	
No UN:	1950
Étiquette:	2.1
EmS:	F-D ,S-U
Substance marine nocive:	-
Nom d'embarquement correct:	AEROSOLS

Transport aérien IATA:

Classe:	2.1
Groupe d'emballage:	
Instruction de paquetage (passager)	203
Instruction de paquetage (frêt)	203
No UN:	1950
Étiquette:	2.1
Nom d'embarquement correct:	Aerosols, inflammable

SECTION 15: Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Teneur VOC (1999/13/EC)	98,5 %
----------------------------	--------

SECTION 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

R10 Inflammable.
R11 Facilement inflammable.
R12 Extrêmement inflammable.
R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R34 Provoque des brûlures.
R36 Irritant pour les yeux.
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H220 Gaz extrêmement inflammable.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cette fiche de données de sécurité a été établie conformément à la Directive 67/548/CEE et ses amendements subséquents, et la Commission de la Directive 1999/45/EC.